

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2008

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille huit, le onze février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents (23): Mme DELPORTE, MM. SEUILLOT, LECLERCQ, NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MAUBERT, MONPERT, LEFEVRE, Mme CHAVY, MM. TACCON, MALVOISIN, ALEMANY, DELASALLE, Mmes DUCHENE, LEQUELLENEC, HIRSCH-ROBINSON, DEKKER, MM. TRUFFET, LEBEGUE, Mme LACROIX-COQUILLAUD, MM. DECHERY, BONY, Mme BLAIS-PERRIN

Procurations (4):
Mme BELMIN à M. NIVERT
M. PROUTS à Mme DEKKER
Mme PRUZINA à Mme GRIZARD
Mme BARTHOT à Mme LACROIX-COQUILLAUD

Excusés (4): Mme BELMIN, M. PROUTS, Mmes PRUZINA, BARTHOT

Absents (1) : M. LUDWIG

En exercice : 28
Présents : 23
Votants : 27

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2007

Contre : 0

Abstention : 2 voix (Mmes BARTHOT et LACROIX-COQUILLAUD)

Pour : 25 voix

1/ MOTION SUR LE PROJET TRANSILIEN 2009

Madame le Maire explique que le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) l'a averti en décembre 2007 d'une modification des horaires de la ligne SNCF passant par Bois le Roi qui serait mise en place à compter de décembre 2008. Ces changements impliquent un cadencement, avec un train toutes les heures et un toutes les demi-heures en heures de pointe. La ligne passant par Bois le Roi sera toujours directe pour Paris, avec un simple arrêt à Melun, sans changement.

Madame le Maire se déclare choquée par la rapidité avec laquelle le STIF a modifié les horaires de cette ligne sans laisser un délai de réponse raisonnable aux collectivités concernées. En effet, le STIF se prononcera dès le 14 février sur ce projet. C'est pourquoi elle soumet au Conseil la motion suivante :

Considérant que les déplacements, par voie ferrée constituent une alternative économiquement et écologiquement durable aux déplacements routiers,

Considérant le nombre considérable de voyageurs utilisant les trains directs entre PARIS et LAROCHE-MIGENNES à la gare de MELUN,

Considérant l'augmentation continue du nombre de ces voyageurs malgré la saturation de ces rames,

Considérant l'arrêt de la desserte de la gare de MELUN par les trains financés par la Région Bourgogne aux heures de pointe,

Considérant le projet du Syndicat des Transports de la Région Ile-de-France (STIF) « TRANSILIEN 2009 », de ne remplacer que partiellement les trains directs supprimés en gare de MELUN,

Considérant que le projet de remise en service des très anciennes rames dites « p'tits gris » pour les usagers est une régression dans l'offre de service,

Considérant que le projet similaire sur la rive droite pour les usagers de la gare de Livry-sur-Seine va entraîner des changements de quais nouveaux et aléatoires,

Considérant que l'offre de transport des personnes est un élément déterminant de développement économique,

Considérant le risque de saturation des voies et du stationnement engendrés par la fréquentation de la gare de Bois le Roi et des alentours par les usagers actuels des trains directs des gares de la ligne rive gauche,

le Conseil Municipal de Bois le Roi réuni en séance le 11 février 2008

Emet un avis défavorable au projet « TRANSILIEN 2009 » dans les éléments communiqués à ce jour,

Ne cautionne pas le projet de substitution incomplet, techniquement complexe et lourd sur le plan financier,

Alerte le Président du STIF et de la Région Ile-de-France sur les conséquences de ces propositions pour le sud Seine-et-Marne et sa population,

Demande au Président du Conseil d'Administration du STIF d'engager une négociation avec le Président de la Région Bourgogne pour régler le différend financier afin de maintenir l'arrêt de tous les trains directs financés par le Conseil Régional de Bourgogne en gare de MELUN,

Estime inacceptable la remise en service des très anciennes rames de banlieues dites « P'tits gris » pour notre population,

Trouve inadmissible l'absence de concertation pour la préparation de ce projet compte tenu de son impact tant sur le plan humain, écologique qu'économique, et demande un report de la délibération

souligne la nécessité de prolonger le cadencement "pointe" en ajoutant :

- le matin, un train au départ de Bois le Roi à 9h14, avant d'enclencher sur le cadencement "h 37mn"
- le soir, un train arrivant en gare de Bois le Roi à 20h16 avant d'enclencher sur le cadencement "h 35"

Demande au représentant du Conseil Général auprès du STIF de le soutenir dans cette action.

Monsieur BONY fait la déclaration suivante :

« La droite clame partout que les problèmes rencontrés dans les transports franciliens seraient de la seule responsabilité de la Région – entendez de la gauche. Outre qu'il est toujours très commode de désigner un bouc émissaire, c'est, de la part de la droite, une manière éhontée de faire l'impasse sur ses propres responsabilités.

Nul ne disconvient que l'état du réseau s'est dégradé. Aussi, en raison d'un manque d'investissements, l'irrégularité s'accroît sur nombre de RER, tout comme dans les trains de banlieue, notamment en Seine-et-Marne. Or ce sous investissement ne tient pas à la Région, loin s'en faut, mais bien à l'Etat et à ses entreprises publiques, et notamment la SNCF, laquelle a investi, faute de financements suffisants de la part de sa tutelle, dans le TGV au détriment de l'Ile-de-France.

Depuis 2002, il ne fait guère de doute pour personne que la droite a une responsabilité écrasante, alors même que le gouvernement de Lionel Jospin avait choisi de prendre sa part pour le financement du renouvellement du matériel roulant par an pour les TER (200 millions d'euros par an soit 2 milliards depuis 10 ans). Le gouvernement a refusé de financer 11 projets indispensables pour les Franciliens (à titre d'exemple, le tramway sur pneus Châtillon/Vélizy/Viroflay, ou le tramway Villejuif/Juvisy), tout comme il a refusé à l'Ile-de-France l'octroi d'une aide équivalente à ce qu'avaient perçu les autres régions pour le renouvellement de leur matériel roulant. Ce sont bien les gouvernements de droite qui ont aggravé une situation déjà difficile pour les transports de notre région, étant aux commandes du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) jusqu'en mars 2006.

Depuis deux ans, et malgré la défection continue du gouvernement, la gauche n'a eu de cesse de chercher à remédier à cette situation. Ainsi, dans le cadre du Contrat de Projet entre l'Etat et la Région, 16 nouveaux projets ont été inscrits (avec un montant de financement régional de 75%).

Dans son budget 2008, le Conseil régional a consacré près de 1,5 milliards d'euros aux transports (soit 35% de son budget). Grâce à cet effort, les opérations prévues au Contrat de Projet vont enfin pouvoir être lancées, et pour trois d'entre elles (tramway Villejuif – Athis-Mons ; tramway Saint-Denis – Villetaneuse ; la liaison entre Sénart et Evry), la Région a accepté de payer plus que sa part pour que ces projets voient enfin rapidement le jour. Grâce au groupe socialiste, une quatrième opération (le pôle de Pompadour dans le Val-de-Marne) verra sa réalisation accélérée.

La Région finance également de nouveaux matériels, a augmenté et continue d'augmenter l'offre et la qualité de service. Et il faut ajouter à cela l'amélioration de la tarification : alors que l'Etat, c'est-à-dire le gouvernement UMP, avait augmenté la Carte Orange de 18 % (bien au delà de l'inflation) lorsqu'il dirigeait le STIF, la REGION a supprimé les zones 7 et 8 de la Carte, et un nouveau billet « multitransports » est entrée en vigueur le 1er juillet dernier. Le Conseil régional a également mis en place de la gratuité des transports en commun pour les rmistes afin de les aider dans la recherche d'un emploi.

Le fait que la droite dirige notre pays ne saurait donc l'autoriser à raconter n'importe quoi. Spécialement quand sa responsabilité est à ce point écrasante. »

Monsieur BONY demande à Madame le Maire où se trouve son apolitisme dans cette motion ?

Madame le Maire répond que sa seule préoccupation va vers Bois le Roi. Elle n'a pas d'arrière-pensée politique sur cette question. Son intention est de sensibiliser le président du STIF à ce problème, sans se soucier de savoir s'il est de droite ou de gauche. C'est le STIF qui a compétence pour décider, donc c'est au STIF que cette motion est adressée. De plus, ce n'est pas sa gestion qui est mise en cause mais il s'agit simplement de remarques sur le mode de fonctionnement de la ligne.

Monsieur DECHERY rappelle que la complémentarité entre la ligne de la rive droite et celle de la rive gauche est un très vieux problème. Cela a longtemps été irréalisable car il y avait un problème de cadencement entre Villeneuve Saint-Georges et Paris Gare de Lyon. Pour permettre de faire face à l'accroissement de fréquentation sur cette ligne, des trains à deux étages ont été mis en place et les quais ont été rallongés. Maintenant que le STIF propose le enfin un cadencement des trains cela ne convient plus !

Monsieur DECHERY dit que Madame le Maire reprend ce dossier à des fins partisans. La motion proposée est celle de l'agglomération de Melun et de son président.

Monsieur DECHERY pointe qu'il est faux de dire qu'il y a eu un manque de concertation car depuis 2 ans le STIF met en place des comités d'usagers, lesquels sont satisfaits du projet de cadencement. Effectivement les trains de Bourgogne ne vont plus s'arrêter à Bois le Roi, mais les habitants de Sens ont aussi le droit à une amélioration de leur condition de transport, surtout si cela va de paire avec une augmentation de l'offre.

Monsieur DECHERY ajoute que les trains de la rive droite s'arrêteront à Melun et ne seront plus directs pour Paris, avec comme conséquence un risque de report vers la gare de Bois le Roi. Mais cela est déjà le cas ! Si la nouvelle organisation permet que 10 % des voyageurs de la rive droite restent sur la rive droite, cela sera déjà une réussite !

Enfin, il est faux de parler de retour des « p'tits gris ». En effet, la région renouvelle l'ensemble du matériel roulant. Cela ne sera peut être pas opérationnel d'ici la fin de 2008 mais c'est une réalité. Monsieur DECHERY fait le parallèle avec le centre de loisirs de Bois le Roi : pendant la transition les enfants sont restés dans les préfabriqués. Et bien c'est la même chose avec les trains.

Monsieur DECHERY propose de retirer cette motion de l'ordre du jour et d'étudier ce problème hors du contexte d'élections.

Monsieur TACCON dit que tout le monde a remarqué que le fonctionnement de cette ligne n'était pas tout à fait satisfaisant. Dans ces conditions, il n'est pas normal que les dotations de l'Etat baissent. Cette motion donne en quelque sorte des arguments au STIF pour réclamer à l'Etat les moyens d'améliorer la situation.

Madame BLAIS-PERRIN fait remarqué que le projet de motion s'adresse au STIF et non à l'Etat. Par ailleurs, elle note que toutes les motions qui sont proposées à cette assemblée sont issues de groupes politiques de droite. Madame BLAIS-PERRIN demande de ne pas condamner ce projet alors que pour une fois les usagers ont été consultés.

Madame le Maire dit que la première information reçue par la commune au sujet des changements est celle de la réunion du 10 décembre 2007. Elle explique qu'elle a demandé au STIF d'organiser une réunion publique sur ce projet à Bois le Roi. Cependant, pour cause de neutralité pendant la période électorale, le STIF souhaite que cette réunion ait lieu après les élections. Madame le Maire regrette de n'avoir eu aucune étude sur l'impact d'un

tel changement sur la gare de Bois le Roi. De plus, même si cela est temporaire, la quantité de voyageurs montant dans un « p'tit gris » n'est pas la même que dans un train à étage.

Monsieur DECHERY accuse Madame le Maire de faire la campagne du Maire de Melun. Ce projet de motion n'a pas lieu d'être à Bois le Roi. A tout le moins, il faut laisser passer la campagne électorale avant de se prononcer.

Monsieur LECLERCQ dit qu'il est important de faire passer le message au STIF, que les gens en ont assez des « p'tits gris » et qu'il est nécessaire d'alerter le STIF sur l'état du matériel roulant.

Monsieur DECHERY est d'accord pour dire que les conditions se sont dégradées sur la ligne. Il est nécessaire de les améliorer.

Monsieur MALVOISIN ajoute qu'en Seine et Marne la qualité des trains circulants s'est dégradée alors que les voyageurs de l'Ouest Parisien ont toujours bénéficié de bonnes conditions de transports.

Monsieur MAUBERT propose de souligner la nécessité d'augmenter la fréquence des trains en heure de pointe en gare de Bois le Roi.

Sur ces bases, et en accord avec l'ensemble du Conseil, Madame le Maire soumet au vote la proposition de motion suivante :

« Considérant que les déplacements, par voie ferrée constituent une alternative économiquement et écologiquement durable aux déplacements routiers,

Considérant que les conditions de transport sont actuellement dégradées,

Considérant que le projet de remise en service des très anciennes rames dites « p'tits gris » pour les usagers est inacceptable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le cadencement et l'augmentation d'amplitude des plages horaires tels que prévus pour la gare de Bois le Roi dans le projet « TRANSILIEN 2009 »

SOULIGNE la nécessité de prolonger le cadencement "pointe" (à 30mn) en ajoutant :

- le matin, un train au départ de Bois le Roi à 9h14, avant d'enclencher sur le cadencement horaire "h 37mn"
- le soir, un train arrivant en gare de Bois le Roi à 20h16 avant d'enclencher sur le cadencement horaire "h 35 mn"

ALERTE le Président du STIF et de la Région Ile-de-France sur les conséquences de certaines propositions pour le sud Seine-et-Marne et sa population, notamment saturation des parkings et alentours des gares ayant des trains directs, surcharge de voyageur dans les rames directes ...

ESTIME inacceptable la remise en service des très anciennes rames de banlieues dites « P'tits gris » pour notre population

SOUHAITE PARTICIPER ACTIVEMENT à la concertation pour la préparation de ce projet compte tenu de son impact tant sur le plan humain, écologique qu'économique, et demande un report de la délibération »

Le Conseil Municipal, approuve **à l'unanimité** cette motion.

2/ CONVENTION MULTIPARTITE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les communes de Bois le Roi, Chartrettes, Fontaines le Port et Samois sur Seine sont désireuses de pouvoir offrir à leurs jeunes des moyens d'accueil adaptés, pendant les périodes de fermeture de leur propre centre de loisirs.

Dans ce contexte, ces communes sont d'accord pour recevoir dans leur centre de loisirs les enfants des communes voisines en cas de fermeture des centres de loisirs pendant une période de vacances. Bien évidemment, cela ne pourra se faire que dans la limite des places disponibles.

Cet accueil se fera moyennant paiement des frais réels engendrés par cette opération, de la commune d'origine vers la commune d'accueil.

Afin de rendre cet accord possible, il est nécessaire de signer une convention entre les communes concernées.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver la convention permettant la mise en place de ce système.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande quelles sont les périodes de fermetures des centres de loisirs.

Madame le Maire lui répond que celui de Bois le Roi ne ferme jamais plus d'une ou deux journées et ce dans des circonstances particulières. Ceux de Samoïs sur Seine et Chartrettes en revanche ferment au mois d'août.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer la convention multipartite sur l'accueil des enfants au centre de loisirs.

3/ AUTORISATION D'ACTIVITE ACCESSOIRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que certaines activités municipales peuvent être assurées par des agents publics de l'Etat :

- la permanence de 2 heures assurée tous les dimanches matin à la bibliothèque,
- les 3 heures par mois heures d'entraînement de tonfa (matraque avec poignée latérale) pour la police municipale. Cette formation tonfa n'est malheureusement pas délivrée par les centres de formation de la fonction publique territoriale. La commune doit donc recourir aux services d'un agent de la police nationale.

Afin de permettre à des agents publics touchant par ailleurs une rémunération à titre principal d'être rémunérés pour ces activités, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise la pratique d'activités accessoires pour les travaux susnommés. La rémunération au titre de ces activités accessoires serait du même montant qu'actuellement et donc sans répercussion budgétaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la pratique d'activité accessoire pour la permanence du dimanche matin à la bibliothèque et la formation tonfa.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise la pratique d'activité accessoire pour la permanence du dimanche matin à la bibliothèque et la formation tonfa.

4/ SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un agent des services techniques occupant un poste d'agent de maîtrise principal vient de faire valoir ses droits à la retraite.

Ce poste a été remplacé par un poste d'adjoint technique 2ème classe. Il y a donc lieu de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal.

Madame le Maire rappelle que la commission technique paritaire a émis un avis favorable sur cette suppression. Elle propose donc au Conseil Municipal de supprimer ce poste.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal

5/ AUTORISATION DE SORTIE D'INVENTAIRE ET CESSION DE PETITS MATERIEL

Madame le Maire expose au conseil qu'il y a lieu d'aliéner des matériels qui ne sont plus utilisés, parce qu'ils ne répondent plus aux besoins des services à savoir :

- 1 souffleur Echo PB6000 N° Série 045454 de 2001, Mise à prix public à 50 €, acheté 391,03 €
- 1 souffleur Echo PB6000 N° Série 050590 de 2001, Mise à prix public à 50 €, acheté 391,03 €
- 1 souffleur Echo PB46LN N° Série 005270 de 2000, Mise à prix public à 50 €, acheté 380,00€
- 1 motoculteur RECORD 9CV avec Fraise, minimum 20 ans d'âge, année exacte inconnue. Mise à prix public à 100€ pour pièces détachées, prix d'achat inconnu.

Madame le Maire demande au conseil, d'accepter l'aliénation des matériels ci-dessus décrits et de l'autoriser à les céder et à retenir la proposition de prix la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte l'aliénation des matériels ci-dessus décrits et autorise Madame le Maire à les céder à la proposition de prix la plus avantageuse.

6/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2008

Avant de passer la parole à Monsieur LEFEVRE, Madame le Maire rappelle au Conseil que les dépenses de fonctionnement sont très contrôlées. Malgré la hausse des effectifs (Centre de Loisirs) et le maintien des services aux habitants, les dépenses de fonctionnement sont en diminution, préservant un bon niveau de virement à la section d'investissement.

Monsieur LEFEVRE présente le dernier budget de la mandature. Il rappelle que celui-ci a été précédé d'un débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du conseil municipal du mois de décembre.

Monsieur LEFEVRE explique la volonté de la majorité de débattre du budget ce soir pour clore la mandature en maintenant les taux des trois taxes à la même valeur qu'en 2002. Ce budget, outre les dépenses courantes et obligatoires tant en fonctionnement qu'en investissement, initie la dernière étape du programme fixé en début de mandat.

Pour rappel, le budget primitif 2006 en fonctionnement était de 5 158 910 € et en 2007, de 5 100 300 €. En 2008, le budget fonctionnement est de 5 054 200 €.

Les recettes de fonctionnement prévues en 2008 sont en baisse de 200 000 €. A cela, deux raisons :

- la baisse des versements des attribution de compensation de taxe professionnelle (ACTP) provenant de la communauté de commune
- et la baisse de la dotation nationale de péréquation.

Pour les dépenses de fonctionnement, plusieurs baisses sont également prévues au niveau des charges générales et au niveau des charges financières. Cependant, les charges de personnels sont en hausse de 2,9 % par rapport à ce qui a été dépensé en 2007.

Le montant des subventions versées aux associations passe à 408 000 € (+2%). Enfin, une petite hausse a été prévue sur les dépenses imprévisibles pour se prémunir contre les hausses non maîtrisables, notamment au niveau des fluides.

Dans les grandes lignes :

• Charges à caractère général	1 462 524 €
• Charges de personnel	2 189 142 €
• Dépenses imprévues	30 000 €
• Virement à la section investissement	577 984 €
• Autres charges de gestions courantes	626 269 €
• Charges financières	75 235 €
• Charges exceptionnelles	3 000 €
• Dotations aux amortissements	89 445 €

TOTAL 5 054 200

Concernant les recettes d'investissement, les chiffres sont les suivants :

Virement

• Budget 2006	513 227 €
• Budget 2007	550 000 €
• Budget 2008	577 984 €

FCTVA

• Budget 2006	124 870 €
• Budget 2007	126 220 €
• Budget 2008	187 500 €

TLE

• Budget 2006	30 000 €
• Budget 2007	45 000 €
• Budget 2008	70 500 €

DGE

• Budget 2006	194 798 €
• Budget 2007	92 100 €
• Budget 2008	34 300 €

Emprunts

• Budget 2006	1 143 661 €
• Budget 2007	949 447 €
• Budget 2008	695 731 €

On remarque que le FCTVA et la Taxe Locale d'Équipement sont en hausse, (le retour de la TVA « décalé » de 2 ans est lié à nos investissements antérieurs ; la T.L.E est liée aux constructions nouvelles). La Dotation Globale d'Équipement est en forte baisse, ce qui marque le désengagement de l'État !

La répartition des recettes d'investissement est la suivante :

Subventions/dotations	644 730 €
Emprunts	695 730 €
Fonds propres	667 429 €

Que l'on peut détailler ainsi :

- Virement de la section de fonctionnement	577 984 €
- FCTVA	187 500 €
- TLE	70 500 €
- DGE	34 300 €
- Région	147 000 €
- Département	125 000 €
- Autres	80 000 €
- Emprunts	695 730 €
- Amortissements	89 445 €
Total	2 007 460 €

Au niveau des dépenses d'investissement, les remboursements d'emprunt passent à 255 200 € en 2008 au lieu de 279 100 € en 2007. Les acquisitions de terrains sont créditées de 45 000 €. Les plantations passent de 6 000 à 10 000 €. Les services techniques disposeront de 27 600 € pour leurs acquisitions de matériels (l'an dernier 43 339 € du fait de renouvellements importants). L'enfouissement des réseaux sera valorisé pour 70 000 €. Enfin, le parc automobile verra cette année encore des renouvellements à hauteur de 70 000 €.

Au total, les immobilisations corporelles (chapitre 21) se verront affecter la somme de 554 700 €.

Tous les secteurs de la commune sont cette année encore valorisés à de bons niveaux.

Monsieur LEFEVRE précise que la municipalité construit de nouveaux ouvrages qui répondent aux besoins des habitants et assurent parallèlement la pérennité et la réhabilitation des bâtiments existants.

Cette politique d'investissements permet :

- de réduire l'émission de gaz à effet de serre,
- de diminuer nos consommations en énergie,
- de réduire le coût de maintenance de nos structures,
- d'offrir de meilleurs services à la population,
- de valoriser la qualité du travail des agents communaux.

Concernant les gens du voyage, la somme de 150 000 € a été inscrite dans les dépenses, traduisant l'obligation légale qui est celle de la commune.

Pour le chapitre 23 « immobilisations en cours » la répartition est la suivante :

Travaux de bâtiment : Espace Culturel	500 000 €
Travaux de Voiries : Triennal de voirie	350 000 €
Travaux de Voiries : Voiries diverses	120 000 €
Travaux de Voiries : P.D.E.S	71 760 €

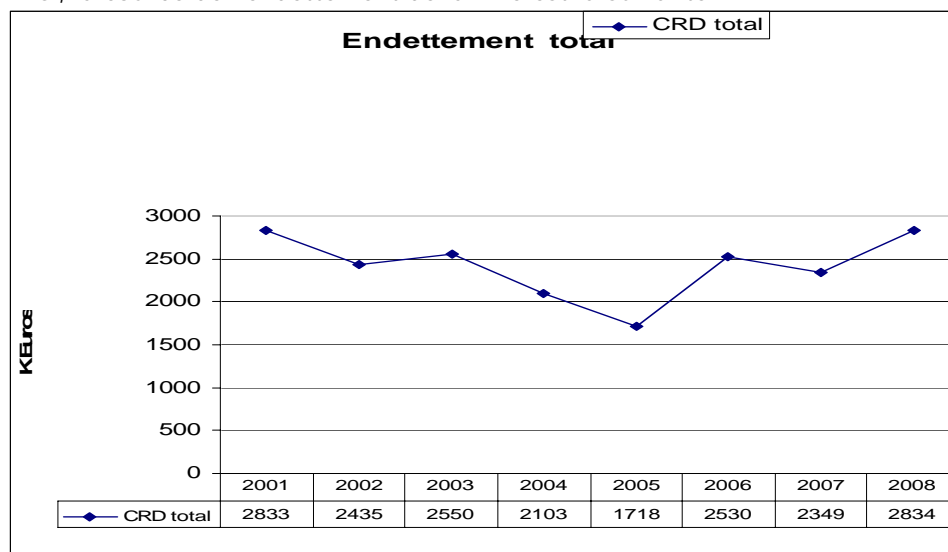
Ce qui donne un total dépenses d'investissement de 2 007 460 €

Pour conclure, Monsieur LEFEVRE rappelle que ce budget est équilibré sans augmentation d'impôts grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en assurant :

- Des services de qualité à la population,
- La modernisation des moyens mis à la disposition des agents,
- La poursuite d'une politique de démarche Haute Qualité Environnementale,
- L'appui logistique et une aide financière forte aux Associations,
- La poursuite des investissements programmés,
- L'utilisation optimale des subventions accordées et des financements bien équilibrés.

Pour conclure, Monsieur LEFEVRE explique que l'on peut espérer un excédent de résultat de 1,2 millions d'euro pour 2007 en fonctionnement, et 400 000 € de déficit de résultat en investissement également pour 2007. Cela devrait permettre de ne pas avoir à emprunter en 2008.

Ainsi, la courbe de l'endettement de la ville est la suivante :



Sur ce budget et sa présentation, Madame BLAIS-PERRIN tient à faire un certain nombre de remarques.

En premier lieu, elle rappelle qu'il existe deux documents : le budget tel que présenté et une maquette format paysage qui est un brouillon de travail qui comprend un Compte Administratif (CA) anticipé 2007 : c'est à dire un CA en état d'ébauche puisque non encore voté. Le solde de l'exécution 2007 devrait donner un excédent 2007 qui fera l'objet d'une intégration ultérieure dans l'exercice 2008 (c'est à dire surcroît de recettes et donc de volumes dépensables) lors de l'adoption après élection d'un BS 2008 budget supplémentaire dont la vocation première sera justement l'intégration du résultat 2007 encore comptablement en germe à ce jour.

En l'absence d'une adoption du CA par le conseil, le document demeure une simple indication. Elle est suffisamment étayée pour que la municipalité le fournisse pourtant en appui de la présentation du Budget 2008. S'agissant en outre d'un document "frais", clôt il y a moins de deux mois la comparaison s'avère pertinente. Il est donc légitime d'en parler également en anticipation de son adoption !

Concernant la section fonctionnement, Madame BLAIS-PERRIN formule la remarque suivante :

- Les dotations aux amortissements (dépenses d'ordre de fonctionnement) page 5/20 du document de travail : curieusement la projection BP 2008 est strictement identique au réalisé 2007 est-ce à dire que la municipalité n'investit plus ? ceci n'est pas crédible. Il s'agit d'un "copier coller" inepte, qui n'a pas de réalité comptable !

Monsieur TACCON lui répond qu'effectivement, suite à un problème de fonctionnement de Magnus, le montant de 2007 a été dans un premier temps reconduit sur le document de travail. Le montant prévu pour 2008 est effectivement de 89 445 €. Ce montant est en forte baisse par rapport à 2007 car la commune a terminé l'amortissement du mobilier de la restauration scolaire Olivier Métra.

Madame BLAIS-PERRIN formule une autre remarque :

- ICNE (intérêts courus non échus) comment arrive-t-on à un montant négatif de 1 534,80 € ?

Monsieur TACCON explique que cela est dû à une baisse de l'encours. Les provisions faites en 2007 sont supérieures à ce que la commune doit rembourser en 2008. C'est pour cela que le chiffre est négatif.

Madame BLAIS-PERRIN demande par ailleurs quelle est la nature du risque non prévu au BP 2007 ?

- Un montant de 209 473,69 € a été inscrit en DM au compte 6815 « dotation provisions pour risques » et finalement non avéré au terme de l'exercice 2007 puisque le montant de la dépense réalisé est de 0.
- Reversement de l'AC (allocation compensatoire versée par la communauté): une nouvelle compétence aurait-elle été rapatriée aux communes via la CLECT (commission locale d'évaluation de transfert des

charges) ? L'amplitude de la variation de 506 429,42 € à 248 384 € pour remonter à 300 000 € indique pour le moins une certaine incertitude sur l'objet de la chose.

Monsieur TACCON précise que ces points sont liés à l'EPCI, aux ACTP (Attribution Compensatoire de la Taxe Professionnelle) et aux contentieux en cours, L'évolution des montants n'a rien avoir avec l'évolution des compétences transférées, mais est liée à la prise en compte, en collaboration avec le Trésorier, de l'écart entre les sommes dues par l'EPCI et celles effectivement versées à ce jour.

Monsieur BONY demande ce qu'il adviendra financièrement si l'EPCI devait disparaître ?

Monsieur LEFEVRE lui répond qu'il s'agit d'une hypothèse d'école, que dans cette hypothèse, chacun reprendrait sa mise de départ et que l'argent en caisse serait partagé au prorata entre les 4 communes.

Concernant l'investissement, Madame BLAIS-PERRIN note que sur les postes suivants, la municipalité a vraiment du mal à évaluer ses besoins et par conséquent à anticiper. Ainsi comment se fait-il que concernant les installations (compte 2135), la somme programmée en cours d'année était de 353 624,20 € et qu'il n'y ait eu que seulement 176 889.15 € de réalisation ? Pour les immobilisations en cours, les 375 000€ montent à 1 815 233.42 pour terminer 6 mois plus tard (et encore !) à 720 926.07 € ? Le compte "frère" 2315 : 1 054 204 € passe à 1 234 208,69 € pour finir à 775 730.97 € ?

Madame BLAIS-PERRIN : « La conséquence en est évidemment, en contrepartie le financement par un prêt prématuré de 1 M€ qui devait financer un investissement et finalement se retrouve placé pendant que les bacots commencent à rembourser les échéances!!! Madame DELPORTE vous jouez au loto avec l'évolution des taux : le taux de placement de trésorerie a été "favorable" mais qu'en aurait-il été si les taux avaient baissé ?

En 2006 vous dégagiez un excédent de fonctionnement de 900 000 € (budget de la ville = 5000 000€) permettant de financer les besoins d'investissements de 1 200 000 € et vous avez cette année-là emprunté 1 000 000€ !!!!!

Il y a un nom pour ça : "le pilotage à vue" ».

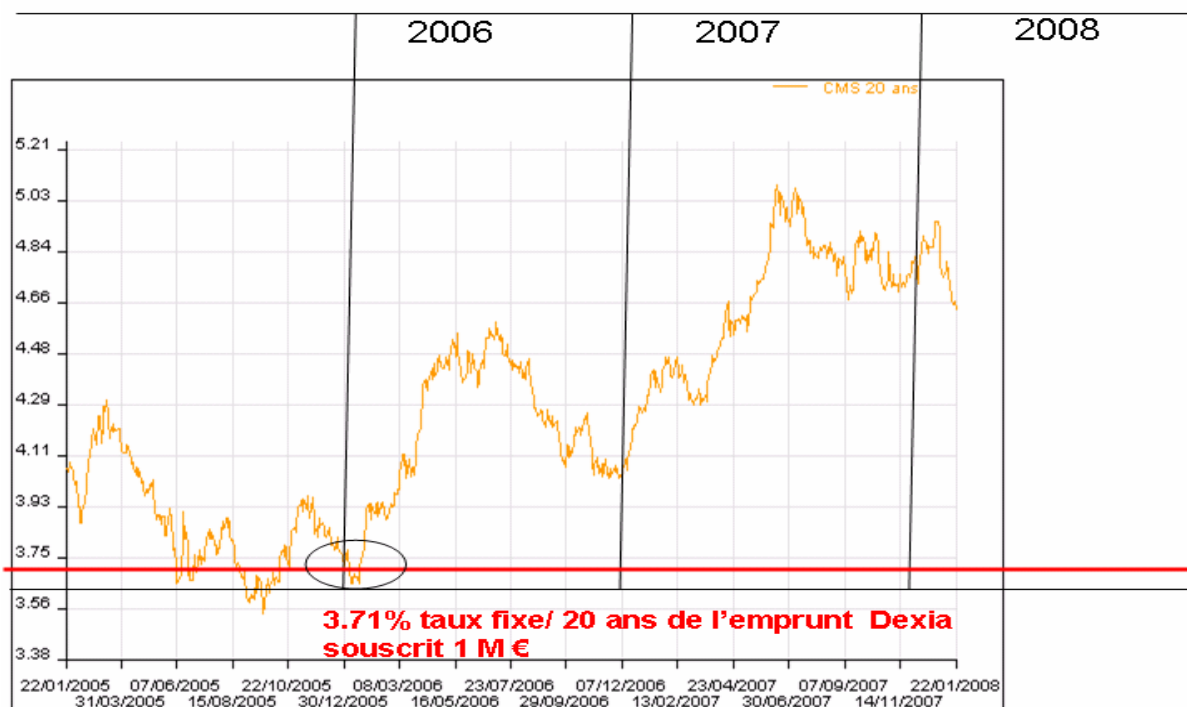
Monsieur TACCON lui répond que lorsqu'on investit, il y a deux types de financement à prévoir :

- en premier lieu l'autofinancement, pour éviter un endettement excessif, ce qui implique évidemment d'accumuler une certaine épargne lorsqu'il faut faire face comme aujourd'hui à un plan d'équipement assez important.

- en second lieu, et en complément des subventions naturellement, faire appel à l'emprunt et ce au moment opportun. Lorsqu'on emprunte à Long Terme, 20 ans dans notre cas, le moment le plus opportun est celui où le taux est le plus bas. C'est ce que nous avons fait en empruntant à taux fixe, au taux de 3.71% il y a maintenant deux ans. Depuis, les taux du marché ont augmenté de plus de 1%, y compris les taux Court Terme (type Euribor). Sur 20 ans, 1% de variation de taux sur la somme empruntée représente 140 000 € d'intérêts évités pour la commune. Il n'est pas question de regretter cette décision ! Il y a lieu de s'en féliciter !

Monsieur TACCON rappelle que l'emprunt a été souscrit après une mise en concurrence, à un taux fixe très intéressant de 3,71 %. La courbe suivante montre que la ville a eu raison de le faire à ce moment :

EVOLUTION DES TAUX FIXES à LT



Monsieur TACCON rappelle enfin que la trésorerie excédentaire aujourd'hui est placée de telle sorte que cet emprunt, ne coûte rien à la commune actuellement. Dans le courant de 2008, et déjà maintenant cet emprunt sera pleinement utilisé et la trésorerie baissera rapidement pour faire face aux dépenses d'investissement prévues, qui ont seulement été différées du fait des retards des travaux.

Concernant les écarts entre les montants prévus et ceux réalisés, Monsieur LECLERCQ dit qu'un budget primitif est une prévision. Par ailleurs, pour pouvoir engager un projet, il est nécessaire que l'ensemble de son coût soit inscrit au budget.

Monsieur TACCON s'étonne des chiffres relevés par Madame Blais-Perrin en ce qui concerne la non réalisation des investissements inscrits au budget.

Indépendamment du fait que l'analyse des chiffres nécessiterait de prendre en compte les RAR (Restes à Réaliser) de 2006 et les RAR de 2007 pour avoir une vue complète des choses il fait remarquer la coïncidence très proches de deux chiffres : total des dépenses des chapitres 20 /21/ 23 : budgétés 1 951 125,08 € et réalisés 1 907 513,53 €, ce qui correspond à un taux de réalisation de 98%

Madame BLAIS-PERRIN constate que pour les dépenses de personnel, une hausse de 1% au BP 2008 par rapport au BP 2007 est insuffisante alors que la tendance depuis 5 ans est de 4 % par an.

Monsieur LEFEVRE lui répond que l'augmentation est en réalité de 2,9 % si l'on se base sur ce qui a été réalisé en 2007.

Madame BLAIS-PERRIN : « Madame DELPORTE les chiffres reflètent la réalité d'une politique. Vous avez parlé de rattrapage, c'est très juste. Madame DELPORTE, Maire a rattrapé la politique d'immobilisme de Madame DELPORTE conseillère municipale puis adjointe. Pendant presque 20 ans vous avez voté des budgets qui ne répondaient pas aux besoins des bacots et par exemple laissé nos enfants dans des préfabriqués "amiantés" au lieu de construire le centre de loisirs. C'est de la malhonnêteté intellectuelle que de laisser croire aux bacots que vous venez d'arriver à la gestion de la ville. Vous n'assumez pas votre passif!!!

Vous nous expliquez également que vous allez développer l'intercommunalité alors que depuis 5 ans vous la sabotez! Empêchant de mutualiser les moyens, de faire des économies d'échelle et de formaliser une intercommunalité de fait, qui, quotidiennement, est exercée par nos concitoyens.

Votre politique n'a pas de projet vous construisez sans projet, comme l'espace culturel qui semble une coquille vide !

Votre gestion financière est sans projet, vous prévoyez un excédent de fonctionnement de 1 200 000 € pour 2008, rappelons-le sur un budget de 5 000 000 € c'est indécent ! »

Madame le Maire lui répond qu'effectivement elle a eu plusieurs mandats depuis 1989, de conseillère puis d'adjointe. De même, pour Monsieur DECHERY. Conjointement, ils ont voté les autorisations de déposer « le contrat régional » Mais, le maire en place, ayant reçu « mandat de faire » n'a rien fait !

Par ailleurs, Madame le Maire ne permet pas que l'on puisse dire qu'elle a prétendu qu'il fallait négliger le problème de l'amiante du centre de loisirs. « En effet, j'ai exigé du Maire et de M.Taubregeas (qui était alors adjoint) que le diagnostic amiante soit fait au-delà des exigences légales de l'époque, puis j'ai demandé que soient interdits les travaux de percement, de grattage ... dans les murs et sur les toitures du centre de loisirs. J'ai toujours fait la distinction entre « l'amiante volatile » (dangereuse puisque risquant de pénétrer les poumons) et « l'amiante figée » telle qu'elle est dans le centre de loisirs. Cette « amiante figée » n'est pas nocive tant que l'on n'y touche pas. C'est pour cela, que tous les travaux de démolition des préfabriqués sont effectués dans les règles de l'art, en parfaite sécurité pour ceux qui travaillent et pour les enfants évidemment. Des dosages faits sur place n'ont pas montré la présence « d'amiante volatile ».

Monsieur MONPERT reprend les paroles de Madame BLAIS-PERRIN pour noter qu'il est trop facile de dire que « c'est n'importe quoi ». Il y a du travail derrière tout cela, et ce n'est pas de la chance. Concernant l'EPCI, Monsieur MONPERT précise qu'il n'y a pas de sabotage. Des projets ont été mis en place mais n'ont pas fonctionné. Monsieur BONY peut en témoigner. Monsieur MONPERT conclut en disant que les discours de Monsieur DECHERY les années passées avaient été meilleurs et plus constructifs.

Monsieur DECHERY reconnaît qu'une discussion budgétaire est un moment important dans la vie municipale, surtout pendant une campagne électorale. On peut avoir des conceptions différentes sur le budget. Lui même ne l'a jamais voté depuis qu'il est conseiller municipal. Le but n'était pas de contester systématiquement mais de faire des propositions et des projets. Monsieur DECHERY a été d'accord avec la majorité sur un certain

nombre de points comme le centre de loisirs ou la restauration scolaire. Le retard de Bois le Roi en équipements est une réalité. Pendant longtemps ils ont été inadaptés. Il y avait bien besoin d'un rattrapage. Pour finir, Monsieur DECHERY dit qu'il va voter contre ce budget car il ne correspond pas à sa vision.

Après avoir demandé à Mmes LACROIX et BARTHOT et à M.LEBEGUE s'il souhaitaient intervenir, ayant constaté que personne ne souhaitait plus intervenir, Madame le Maire propose au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2008 de la Commune

Le Conseil Municipal,

- Par :

- o **Contre** : 7 (BARTHOT, TRUFFET, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD, DECHERY, BONY, BLAIS-PERRIN)
- o **Abstention** : 0
- o **Pour** : 20

Adopte le budget primitif de la commune pour l'année 2008

7/ : VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Madame le Maire informe le Conseil que le budget 2008, tel qu'il est présenté, est équilibré sans qu'il y ait besoin d'augmenter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti, ni celle sur le foncier non bâti.

Madame le Maire propose au Conseil de reconduire en 2008 les taux 2007, soit :

Taxe d'habitation :	13.22%
Taxe sur le foncier bâti :	26.93%
Taxe sur le foncier non bâti :	61.20%

Monsieur LEBEGUE dit qu'il vote contre car il souhaite une baisse de ses taux.

Le Conseil Municipal,

- Par :

- o **Contre** : 1 (LEBEGUE)
- o **Abstention** : 0
- o **Pour** : 26

Autorise Madame le Maire à appliquer les taux des taxes communales tels qu'indiqués ci-dessus.

8/ : BUDGET PRIMITIF 2007 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur MALVOISIN rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu en conseil municipal le 12 décembre 2007. La commission des finances a examiné le projet le 4 février 2008.

Monsieur MALVOISIN explique que l'objectif pour 2008 est de continuer la mise aux normes des hydrants (défense incendie) qui devrait se terminer en 2009. Par ailleurs, le taux de la taxe communale sur l'eau est maintenue au même niveau.

Enfin, l'objectif ultime est de mettre en place un plan d'investissement pluriannuel pour remplacer définitivement tous les branchements plomb de la ville.

Monsieur BONY dit qu'il vote depuis quelques années pour l'adoption du budget du service de l'eau car il y a un projet qui va avec. De nombreuses choses ont déjà été faites et il espère que la future municipalité aura comme ambition d'étudier la possibilité d'une régie municipale de l'eau et de renégocier les prix de l'eau avec Veolia.

Monsieur TRUFFET aurait souhaité que l'on se tourne vers la mise en œuvre d'une étude du réseau. Il votera donc contre le budget du service de l'eau.

Monsieur MALVOISIN précise que le réseau est sous contrôle d'un Système d'Informations Géographiques (SIG) qui permet de modéliser le réseau. Cela représente déjà une bonne base de travail.

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter le Budget Primitif du service de l'eau pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal,

- Par :
 - o **Contre** : 1 (TRUFFET)
 - o **Abstention** : 0
 - o **Pour** : 26

Adopte le budget primitif du service de l'eau pour l'année 2008.

9/ : TARIFS POUR LOCATION DE LA SALLE DU CLOS SAINT-PERE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux de la Salle du Clos Saint-Père vont s'achever d'ici peu et que leur réception aura sans doute lieu en avril.

Afin de louer cette salle festive, il est nécessaire d'en fixer les tarifs. Madame le Maire propose les tarifs suivants :

	Habitants CC du Pays de Seine	Extérieurs	Professionnels
Du Vendredi 16 heures au lundi 8 heures	300 €	600 €	1500 €
Un soir de semaine de 16h à 8h	100 €	100 €	

Madame le Maire rappelle que l'utilisation de la salle une fois par an, par les associations de Bois le Roi reste comme précédemment gratuite.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les tarifs ci-dessus proposés et d'autoriser l'indexation annuelle au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice du coût de la construction tel que défini par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve les tarifs ci-dessus proposés et autorise Madame le Maire à les indexer annuellement sur l'indice du coût de la construction.

10/ PROTOCOLE D'ACCORD EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE AVEC EDF

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'EDF peut aider la commune dans la maîtrise de ses coûts énergétiques par les actions suivantes :

- Actions de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de la collectivité éligibles au bénéfice des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- Actions de sensibilisation / formation
- Actions de communication

Pour ce faire, EDF propose de participer financièrement aux investissements réalisés par la commune contribuant à la maîtrise de la demande d'énergie ou au développement des énergies renouvelables éligibles aux Certificats d'Economies d'Energie.

EDF pourra également apporter un soutien à la commune sur l'élaboration des outils de sensibilisation et de communication portant sur l'utilisation efficace de l'énergie, et notamment des comportements individuels dans l'exercice de l'activité professionnelle, dans le cadre de ses actions de sensibilisation de son personnel à la maîtrise de la demande d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

En contrepartie des engagements susvisés d'EDF, la commune s'engage à reconnaître à EDF la légitimité et la prérogative de déposer les dossiers de demande de certificats d'économies d'énergie correspondant aux opérations éligibles aux Certificats d'Economies d'Energie, réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

Afin de rendre possible ces actions il est nécessaire de contractualiser le partenariat entre EDF et la commune par un protocole d'accord qui sera ensuite décliné par une ou plusieurs conventions d'application.

Monsieur DECHERY demande si cela ne concerne que les bâtiments de la municipalité.

Madame le Maire lui répond qu'effectivement les particuliers ne peuvent pas profiter de ce dispositif.

Monsieur MALVOISIN demande si une mise en concurrence est nécessaire.

Monsieur MONPERT lui répond qu'il ne s'agit pas d'engagement vis à vis du fournisseur d'énergie mais seulement d'un engagement pour le rachat des économies d'énergie. De plus c'est une obligation pour EDF que de réduire ces crédits d'énergie.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer ce protocole et les conventions d'application en découlant.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer le protocole d'accord avec EDF en faveur de l'efficacité énergétique et à signer la ou les convention(s) d'application qui en découle(nt).

11/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION POUR LA TOITURE VEGETALISEE DE L'ESPACE CULTUREL

La mise en place d'une toiture végétalisée participe à la meilleure performance énergétique du bâtiment.

Madame le Maire explique qu'à ce titre l'ADEME et la Région sont susceptibles de subventionner la mise en place d'une toiture végétalisée sur les bâtiments publics.

La Région Ile de France peut subventionner ces installations à hauteur de 50 % de leur coût HT dans la limite de 45 €/m² et l'ADEME pourrait également subventionner.

Madame le Maire rappelle que la toiture de l'espace culturel aura une surface de 140 m², pour un coût estimé à ce jour de 18 200 € HT, soit environ 130€/m². La subvention de la Région serait donc plafonnée à 6 300 € (45€ x 140m²).

Madame le Maire sollicite donc l'autorisation de demander des subventions au taux maximal à la Région et à l'ADEME pour la mise en place d'une toiture végétalisée sur le futur espace culturel.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Par :
 - o **Contre** : 0
 - o **Abstention** : 3 (LACROIX-COQUILLAUD, BARTHOT, LEBEGUE)
 - o **Pour** : 24

Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au taux maximal auprès de la Région et auprès de l'ADEME dans le cadre de la mise en place d'une toiture végétalisée sur le futur centre culturel.

12/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE CONSEIL ET ORIENTATION ENERGETIQUE.

Madame le Maire explique que l'ADEME et la Région sont susceptibles de subventionner les études de conseils concernant la conception et les orientations à prendre en compte pour améliorer encore la performance énergétique du futur espace culturel.

Madame le Maire rappelle qu'une telle étude est nécessaire pour construire un espace culturel le plus écologique et le plus économique possible. Le coût d'une telle étude est de 4 060 € HT. La région peut la subventionner jusqu'à 40 % et l'ADEME jusqu'à 25%.

Madame le Maire sollicite donc l'autorisation de demander des subventions au taux maximal à la Région et à l'ADEME pour la réalisation d'études de conseils concernant la conception et la performance énergétique du futur espace culturel

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Par :
 - o **Contre** : 0
 - o **Abstention** : 3 (LACROIX-COQUILLAUD, BARTHOT, LEBEGUE)
 - o **Pour** : 24

Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au taux maximal auprès de la Région et de l'ADEME pour la réalisation d'études de conseils concernant la conception et la performance énergétique du futur espace culturel.

13/ ACQUISITION A TITRE GRACIEUX DE PARCELLES RUE DE LA GARE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la suite des travaux d'aménagement de voirie du secteur de la gare, la commune a l'opportunité de se rendre propriétaire de plusieurs petits terrains situés dans ce secteur et dont l'aménagement permettrait une clarification de cet espace. Il s'agit des terrains suivants :

- Parcelle B 4419 d'une contenance de 101 m²
- Parcelle B 4421 d'une contenance de 83 m²
- Parcelle B 4422 d'une contenance de 1 m²
- Parcelle B 4423 d'une contenance de 42 m².

En échange de ces parcelles, la commune s'engage à laisser 3 places de stationnement sur les parcelles B 4419 et B 4421 à l'usage exclusif de la SCI Gidoïn, actuelle propriétaire. La commune prendra également à sa charge les frais de notaire et de géomètre.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à acquérir à titre gracieux les parcelles B 4419, B4421, B 4422 et B 4423 et à engager les frais d'honoraires y afférents.

14/ ECHANGE DE TERRAINS DANS LE SECTEUR DES BRANDONS.

Madame le Maire rappelle les délibérations successives concernant l'acquisition à l'amiable d'une superficie d'environ 53m² de la parcelle cadastrée section B n°481, située rue Gustave Mathieu, en limite entre la propriété et l'entrée dans le parc de la Maison des Associations, réactualisée par la construction du futur espace culturel.

Par délibération du 25 avril 2007, le Conseil avait autorisé l'acquisition de ces 53 m² au prix de 7 420 € soit 140 € le m².

Suite aux échanges qui ont suivis cette délibération, il est apparu préférable aux deux parties de procéder à un échange m² pour m².

Madame le Maire propose donc l'échange suivant :

- la commune se rend propriétaire de deux bandes de terrain (parcelles B 4427 pour 122 m² et B 4428 pour 80 m²). Le propriétaire de ces terrains est d'accord pour les céder à la commune.
- la commune cède en échange un terrain (parcelle B 4425 de 202 m²) dont elle est propriétaire sur le même secteur. Le propriétaire est d'accord pour acquérir cette parcelle cédée par la commune.

Cet échange (m² pour m²) se fera sans soul. Les frais de notaires et de géomètres sont à la charge de la commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser cet échange.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à échanger la parcelle B 4425 contre les parcelles B 4427 et B 4428 et à engager les frais d'honoraires afférents à cet échange.

INFORMATIONS

Toujours pas de réponse de Madame TRUFFANDIER, qui ne nous a pas fait connaître sa position pour le remplacement de Monsieur DOYEN au Conseil Municipal.

Bienvenue à Mme Marie-Christine ROY-PARMENTIER, Architecte des Bâtiments de France,
 Bienvenue à M. FETROT, nouveau Sous Préfet à Fontainebleau

Merci au soutien de M.JULIA, député de la circonscription, qui nous a permis d'obtenir une subvention de 50 000€ pour notre futur espace culturel.

Agenda

mardi 12 février : comme chaque année, bilan des services

9 et 16 mars : tableau de présence des élections à compléter par chacun des élus pour que tous les bureaux de votes, soit 24 élus qui doivent se mobiliser, sans compter les 72 électeurs qui participeront en s'adressant simplement à l'état civil pour proposer sa présence.

La date du prochain conseil sera fixée après les résultats des élections municipales.

Avant de lever la séance, Madame le Maire souhaite remercier les services et l'ensemble du Conseil Municipal, avec une mention spéciale à sa majorité, pour tout le travail qui a été accompli depuis 6 ans.

Monsieur MALVOISIN ajoute que Madame CHAVY et Monsieur DECHERY ne seront plus présents lors de la prochaine séance et il tient à les remercier pour leur dévouement à la ville pendant toutes leurs années de mandats.

Monsieur DECHERY conclut en disant qu'il y a eu beaucoup de travail et qu'il a beaucoup apprécié ces mandats.

La séance est levée à 23 heures.